



Rapport d'évaluation pour une demande de catégories B.3.1, B.3.11 et B.3.4

N° de la demande : 2012-1179

Demande : Augmentation de la dose d'application, nouveaux organismes nuisibles, méthode d'application

Produit : Influence WP

Numéro d'homologation : 29667

Matières actives (m.a.) : Poudre d'ail [GRD]

N° de document de l'ARLA : 2259627

But de la demande

La présente demande a pour objet d'ajouter l'allégation de répression de la fonte et de la pourriture des semences causées par *Pythium* spp. et par *Rhizoctonia* spp. sur l'étiquette du produit Influence WP, pour une utilisation par irrigation sur les concombres et les tomates de serre.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

Le produit Influence WP devrait avoir une faible toxicité, indépendamment de la voie d'exposition. Il cause des irritations minimales pour la peau et les yeux et c'est un sensibilisant cutané. En raison de la nature irritante de la poudre d'ail, l'exposition par inhalation aux dérivés de pulvérisation pendant l'application peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

L'application par irrigation du substrat, à une dose d'application plus élevée que la dose homologuée pour la pulvérisation foliaire sur les tomates et les concombres de serre, entraînera une exposition professionnelle limitée.

Les énoncés figurant actuellement sur l'étiquette du produit Influence WP sont jugés adéquats pour signaler les risques potentiels associés à l'exposition à la préparation commerciale des préposés au mélange, au chargement et des personnes présentes occasionnellement. En raison du risque de réaction allergique chez les personnes sensibles à l'ail, une mise en garde appropriée sur l'étiquette est exigée.

Évaluation environnementale

La méthode d'application par irrigation et la dose d'application du produit Influence WP en serre entraîneront une exposition environnementale limitée. Les substances actives de l'ail devraient se dégrader rapidement et ne devraient donc présenter aucun risque pour les

organismes non ciblés. Les préoccupations sur le plan environnemental sont atténuées par des mentions adéquates sur l'étiquette du produit.

Évaluation de la valeur

Trois essais en serre et quatre essais in vitro ont été présentés à l'appui de l'allégation concernant la suppression de la fonte et de la pourriture des semences causées par *Pythium* spp. sur les concombres et les tomates de serre. Le produit Influence WP appliqué à une dose de 10 à 20 kg/300 m² a entraîné une augmentation de la germination de 0 à 88 % par rapport au témoin inoculé. La dose la plus faible n'a que partiellement supprimé la fonte et la pourriture des semences (augmentation de la germination de 0 à 19 %; racines gravement touchées par la pourriture des semences). La dose la plus élevée (20 kg/300 m²) a produit une germination de 69 à 88 % par rapport à 0 % dans le témoin inoculé; à cette dose, les racines étaient saines ou légèrement touchées. L'allégation de suppression partielle de la pourriture des semences en pré-semis et de la pourriture des semences causées par *Pythium* spp. à la dose la plus faible (10 kg/300 m²) et l'allégation de la suppression à la dose la plus élevée (20 kg/300 m²) sont soutenues.

Six essais in vitro ont été présentés à l'appui de l'allégation concernant la suppression de la fonte et de la pourriture des semences causées par *Rhizoctonia* spp. sur les concombres et les tomates de serre. Une allégation de répression partielle/répression de la pourriture des semences en pré-semis et de la pourriture des semences causées par *Rhizoctonia* est soutenue, puisque le produit Influence WP sera appliqué à la même dose et selon le même échéancier que ceux qui sont étayés pour *Pythium* spp. en vue de supprimer les mêmes phases de la maladie des plantules, mais causées par *Rhizoctonia*. Cependant, comme seul *R. solani* a fait l'objet d'un essai, l'allégation sera soutenue pour ce pathogène seulement, et non pour *Rhizoctonia* spp.

Le produit Influence WP est utile comme fongicide de remplacement dans la production traditionnelle et biologique. En outre, on peut l'utiliser jusqu'au jour de la récolte, un avantage par rapport à certains fongicides chimiques.

Selon l'efficacité déterminée au cours des essais en serre et in vitro et la valeur de ce produit pour les producteurs traditionnels et biologiques, les allégations de répression partielle (10 kg/300 m²) et de répression (20 kg/300 m²) de la pourriture des semences en pré-semis et de la pourriture des semences causées par *Pythium* spp. et par *Rhizoctonia solani* sur les concombres et les tomates de serre sont soutenues.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements disponibles à l'appui du produit Influence WP et les a jugés suffisants pour étayer l'ajout de la répression de la fonte et de la pourriture des semences causées par *Pythium* spp. et par *Rhizoctonia solani* sur l'étiquette du produit Influence WP, pour une utilisation par irrigation sur les concombres et les tomates de serre.

References

PMRA Numbers**References**

2172626	2011, Value Summary, DACO: 10.1
2172627	2011, Mode of action, DACO: 10.2.1
2172628	2011, Description pest problem, DACO: 10.2.2
2172632	2011, Laboratory, DACO: 10.2.3.2
2172633	2011, Laboratory, DACO: 10.2.3.2
2172634	2011, Laboratory, DACO: 10.2.3.2
2172635	2011, Laboratory, DACO: 10.2.3.2
2172636	2011, Laboratory, DACO: 10.2.3.2
2172637	2011, Laboratory, DACO: 10.2.3.2
2172638	2011, Laboratory, DACO: 10.2.3.2
2172639	2011, Laboratory, DACO: 10.2.3.2
2172640	2011, Laboratory, DACO: 10.2.3.2
2172641	2011, Laboratory, DACO: 10.2.3.2
2172642	2011, Greenhouse and field trials, DACO: 10.2.3.3
2172643	2011, Greenhouse and field trials, DACO: 10.2.3.3
2172644	2011, Greenhouse and field trials, DACO: 10.2.3.3
2172645	2011, Greenhouse and field trials, DACO: 10.2.3.3
2172646	2011, Non safety adverse effects, DACO: 10.3.1
2172647	2012, Use Description, DACO: 5.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.